



Délibération : DC_2024_035

Conseil Communautaire du 08 avril 2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes du Cœur de l'Avesnois s'est réuni à la salle des fêtes de Cartignies sous la présidence de Nicolas DOSEN, en session ordinaire, dûment convoqué le 26 mars 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 69

Présents et représentés : 63

Présents :

Commune de Avesnelles : Antoine BADIDI, Marie-Christine MERCIER, Pascal PETIT, Christelle PREVOST

Commune d'Avesnes sur Helpe : Benoît BOUDJEMA, Aline BERTRAND, Christian CASTEL, Jacky ROUSSELLE a donné procuration à Benoît BOUDJEMA, Sébastien SEGUIN, Laurence WATTEAU a donné procuration à Sébastien SEGUIN

Commune de Bas-Lieu : Ghislain FRANCOIS

Commune de Beaurepaire sur Sambre : Pierrick FORET

Commune de Beaurieux : David HOUILLIEZ a donné procuration à Vincent COURET

Commune de Bérelles : Orféo RIGONI a donné procuration à Daniel ETEVE

Commune de Beugnies : Frédéric ERNESTI

Commune de Boulogne sur Helpe : Nadine MAJKA

Commune de Choisies : Bernard PAQUET

Commune de Cartignies : Sabine CAUFAPE, Xavier MOUVET

Commune de Clairfayts : Guy ERPHELIN

Commune de Damousies : Reinold MASURE

Commune de Dimechaux : Daniel ETEVE

Commune Dimont : Vincent COURET

Commune de Dompierre sur Helpe : Jean-Pierre LIBERT

Commune de Doullers : Freddy THERY

Commune d'Eccles : Pierre-Ange LECLERCQ

Commune d'Etrœungt : Vincent JUSTICE, Bernadette GRANDIN

Commune de Felleries : Pascal NOYON donne procuration à Wilfrid SALMON, Maryse BERNARD donne procuration à Nicolas DOSEN, Claire DEGROOTE

Commune de Flaumont-Waudrechies : Jean-Marie VIN

Commune de Floursies : Alain DELTOUR donne procuration à Colette WATREMEZ

Commune de Floyon : Evelyne GEBHARDT

Commune de Grand-Fayt : Thierry THIROUX

Commune de Haut-Lieu : Hervé CUISSET
Commune de Hestrud : André BERTEAUX
Commune de Larouillies : Wilfrid SALMON
Commune de Lez-Fontaine : Philippe HANOT
Commune de Liessies : Alain RICHARD
Commune de Marbaix : Damien DUCANCHEZ
Commune de Petit-Fayt : Claude ROYAUX
Commune de Prisches : Jean-Claude FOVEZ, Chantal BLEHAUT
Commune de Rainsars : Colette WATREMEZ
Commune de Ramousies : Brice AMAND
Commune de Sains du Nord : Christine BASQUIN, Jean-Pierre DESSAINT a donné
procuration à Christine BASQUIN, Sabine BUFI, Daniel DEUDON, Anne-Marie LENTIER,
Natacha VANELSLANDE a donné procuration à Hervé CUISSET
Commune de Saint-Aubin : Mauricette FREHAUT a donné procuration à Monique JOLY,
conseillère suppléante
Commune de Saint-Hilaire-sur-Helpe : Nicolas DOSEN
Commune de Sars-Poteries : Sandra BROGNET, Didier CARETTE, Thierry LEMOINE
Commune de Sémeries : Hervé LASPALAS
Commune de Solre le Château : Patrick DEHEN, Chloé TROUILLIEZ, Christian BINOIT
Commune de Solrines : Rémi LE ROUZIC
Commune de Wattignies la Victoire : Vincent QUEVALLIER

Absents, excusés :

Commune d'Avesnelles : Michel CHALDAUREILLE
Commune d'Avesnes : Anne-Laure CATTELOT, Gérard GUERTZMANN, Sylvie
CABOOR
Commune de Semousies : Jérôme BEUGNIES
Commune de Taisnières en Thiérache : Claude CONNART

DÉLIBÉRATION POUR LA VENTE D'UNE PARCELLE DU SITE « SUCRE DE LAIT » A LA COMMUNE DE SAINS DU NORD

Numéro de délibération : DC_2024_035

Pièce jointe : (Néant)

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 63

- - - - -

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L1311-13 ;

Vu la délibération DC_2018_069 en date du 29 novembre 2018 portant sur la vente à l'euro symbolique du site « Sucre de Lait » au profit de la commune de Sains du Nord ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 25/03/2024

I. Exposé des motifs

Considérant la vente opérée par le Conseil de Communauté au profit de la commune de Sains du Nord, du site « Sucre de Lait » dans le but de procéder à la démolition des bâtiments présents sur site, pour la plupart, dans un état très dégradé, en vue de l'extension du complexe sportif attenant et de l'aménagement d'activités sportives.

Considérant qu'une erreur matérielle a été commise par l'oubli de la parcelle cadastrée A 1437 d'une surface de 95 m², située rue de la Laiterie à Sains du Nord.

Considérant le pouvoir du Président d'authentifier un acte de vente et de faire office de notaire, la vente peut être réalisée par acte authentique en la forme administrative.

Il est proposé au Conseil Communautaire de corriger cette erreur matérielle et de procéder à la vente de ladite parcelle, à l'euro symbolique.

II. Dispositif décisionnel

Le Conseil Communautaire,

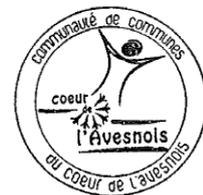
Ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- **AUTORISER** le Président à vendre la parcelle A 1437, d'une contenance de 95 m², située rue de la Laiterie à Sains du Nord, à l'euro symbolique par acte authentique en la forme administrative,
- **AUTORISER** le Président à authentifier l'acte authentique en la forme administrative pour la vente,
- **AUTORISER** le 1^{er} Vice-Président à représenter la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois et à signer l'acte authentique en la forme administrative de vente.

Fait en séance les jour, mois et an susdits

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois suivant sa publication.

**Le Président,
Nicolas DOSEN**



Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le 30/04/2024

ID : 059-200043263-20240430-DC_2024_035-DE

